



FOND DE PLAN

Composé sur la base du PCN 2018, de la BD-TOPO 2018 et de la BD-L-ORXHO 2018

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant: PCN (ex 2018) | BD-TOPO (2018)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (2018)
- Cours d'eau
- Surface hydro-terrestre permanente
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

- Zones d'habitation**
zone d'habitation 1
- Zones mixtes**
zone mixte villageoise
- Zone de bâtiments et d'équipements publics**
- Zones de sports et de loisirs**
zone de sports et de loisirs - activités en plein air

ZONE VERTE

- Zone agricole**
- Zone forestière ***

Remarque importante:

* Les zones forestières sont indiquées sur base de l'OBIS 2007 actualisée sur base de l'orthophoto 2018 (DOP) et d'un inventaire de terrain partiel en 2009-2019, dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'écart des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSÉES

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**
- Zone de servitude "urbanisation"**
 - servitude "urbanisation - milieu naturel" / biotopes à conserver;
 - N2 - groupe d'arbres
 - N3 - arbre isolé
 - * le cas échéant, contrôle des biotopes.
 - servitude "urbanisation - cours d'eau"
 - servitude "urbanisation - zone tampon"

Secteurs protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire**
- à la protection de la nature et des ressources naturelles**
 - zones Natura 2000 / zone protégée d'intérêt national et réserve naturelle
 - NATURA 2000: Zone "Habitats" (00000100a "Vallées de la Sûre, de la Wiltz, de la Clieve et du Belgenbach") (ADQ 09/2015)
- à la gestion de l'eau - zones inondables** Source: AGE 02/2015
 - HQ 10
 - HQ 100
 - HQ extreme

INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES (à titre indicatif et non exhaustif)

Biotopes, habitats, habitats d'espèces et arbres tombant sous le régime des art. 14, 17 et/ou 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Source: habitats - PRODHOP, CCL, Chelobrunn 2019 pour les surfaces situées dans l'aire d'évaluation stratégique Biotopes - milieu ouvert NISCI 2017, arbres remarquables AEF 2014, biotopes - zones urbanisées ou destinées à être urbanisées CO3 2019

- Art. 17 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17/21 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 biotope - éléments superficiels protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 14 - arbres
- Lignes électriques**
à moyenne tension (20 kV) Source: Orthophoto 2018
- Réseaux de circulation (chemin de fer)**
ligne ferroviaire Source: BD-L-TC 3 0 2007

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

MODIFICATION CONFORMÈMENT À LA LOI MODIFIÉE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN*

- Délimitation de la modification ponctuelle du PAG
- Zones spéciales**
- zone spéciale - "Duerfstrooss"

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
			min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

Ref. n°: 86C/

Saisine du Conseil Communal

Avis de la Commission d'Aménagement

Vote du Conseil Communal

Approbation du Ministre de l'Intérieur

PCN 2018 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
BD-L-TC vs. 3.0 2007 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
OBS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT: DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

COnccept COncil COmmunication

en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.
3, bd. de l'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Kiischpelt

Projet: Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général

Objet: Extrait du PAG modifié - localité de Kautenbach, "Duerfstrooss"

Modifications	de	Date	Ind.
-	-	-	-

Echelle: 1 / 2.500

Plan n°: 0616_04_01_II

Indice: -

Date: 10.12.2021

Élaboré: C. Rabe

Contrôlé: C. Rabe

Validé: U. Truffner

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, calque, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.